

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-244 DU 7 JUIN 1998

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
ministre, du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 07 juin 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-220 du 15 mai 1998 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre, du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la République du Burkina Faso.

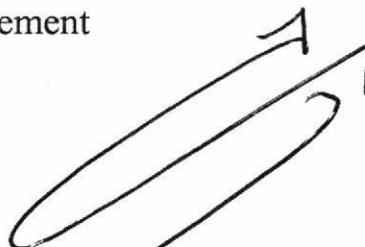
Article 2.- Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à COTONOU, le 7 JUIN 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 2 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-